

Mardi 19 février à 9 h 45

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE
(M. le Ministre Henry)**

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Willy BORSUS sur le décret relatif aux nouveaux animaux de compagnie (NAC)

Willy BORSUS sur l'inscription des principales infrastructures de communication au plan de secteur

Willy BORSUS sur l'actualisation du cadre de référence et la rédaction de la carte positive relative au potentiel éolien

Interpellation de Willy BORSUS sur la fronde des communes sur les projets d'objectifs du schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Philippe DODRIMONT sur les critiques d'Idélux à l'égard du schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Willy BORSUS sur l'absence de concertation des fonctionnaires délégués dans la cadre de la réforme du CWATUPE et de l'actualisation du schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur la mise en place d'une nouvelle taxe foncière

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur la cité administrative de Braine-l'Alleud

Interpellation de Véronique CORNET sur l'avenir du four n°3 de l'unité de valorisation énergétique de l'ICDI

Willy BORSUS sur l'incinérateur de Givet

Philippe DODRIMONT sur le coût-vérité de l'assainissement de l'eau

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur l'insécurité juridique en matière de terres excavées

Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement du projet de construction d'une prison à Sambreville

Gilles MOUYARD sur la concertation avec le Fédéral sur les quotas de CO2

Véronique CORNET sur la saga entourant la connexion ferroviaire de l'aéroport de Charleroi

Philippe DODRIMONT sur les investissements de la SNCB

Willy BORSUS sur les conclusions de la rencontre interministérielle concernant les investissements sur le rail wallon

Philippe DODRIMONT sur la non-utilisation de la ligne ferroviaire de l'entreprise Valvert

Christine DEFRAIGNE sur le coût du tram liégeois

Philippe DODRIMONT sur le bilan de l'opération Noctambus

Willy BORSUS sur le décret relatif aux nouveaux animaux de compagnie (NAC)

Dans un article de presse du 2 avril 2012, vous mentionniez votre intention de présenter au Parlement un « Décret NAC », ayant pour objectif notamment de faire la distinction entre trois catégories d'animaux : Les animaux domestiques, les animaux exotiques nécessitant une simple déclaration à la commune, et les animaux exotiques dangereux pour l'homme nécessitant un permis d'environnement.

Nous savons également que le Groupe PS, via Monsieur Onkelinx et Madame Simonis, a déposé une proposition de décret « visant à encadrer la détention des Nouveaux Animaux de Compagnie en Wallonie et modifiant le Livre Ier du Code de l'Environnement », le 18 avril 2012. Il était alors signalé que cette proposition serait examinée voire intégrée au le projet du Gouvernement sous forme d'amendements.

Dans une réponse à une question écrite du 6 juillet 2012, vous indiquiez que l'engouement du public pour la détention à titre privé d'animaux appartenant à des espèces exotiques non domestiques nécessitait un encadrement clair. Pour cela, vous annonciez « qu'un avant-projet d'arrêté du gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à études d'incidences et des installations et activités classées avait été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon en date du 8 mars 2012 ».

On ne parle donc plus ici de projet de décret « Caméléon » ou « NAC », comme il avait été question précédemment, mais bien d'un arrêté, passé en première lecture, il y a presque un an.

Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur ce dossier ?

Le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter un projet de décret sur les Nouveaux Animaux de Compagnie ou travaillera-t-il via arrêtés ?

Où en êtes-vous ?

Quel est votre agenda concernant ce dossier ?

Willy BORSUS sur l'inscription des principales infrastructures de communication au plan de secteur

Le décret du 22 juillet 2010 a mandaté le Gouvernement (article 23 du CWATUPE) pour préciser les infrastructures à inscrire (ou non) au plan de secteur. Ce mandat a été partiellement rempli avec l'arrêté relatif aux infrastructures d'électricité et de gaz. Reste néanmoins les autres types d'infrastructure (pipelines, autoroutes, voies ferrées, ...).

Le 18 novembre 2011, à la faveur de la réponse à la question écrite n°1151 (2011-2012), Monsieur le Ministre précisait qu' « *un projet d'arrêté visant le réseau des principales infrastructures de communication est en cours de rédaction par mon Cabinet et sera présenté au gouvernement très prochainement* ».

Monsieur le Ministre peut-il faire le point quant à l'état d'avancement de ce projet d'arrêté ?

Quel est l'échéancier de Monsieur le Ministre sur ce sujet ?

Willy BORSUS sur l'actualisation du cadre de référence et la rédaction de la carte positive relative au potentiel éolien

En sa séance « bastognarde » du 25 août 2011, le Gouvernement wallon a décidé de se doter d'une stratégie de développement de production d'énergie issue de l'éolien. L'objectif à l'horizon 2020 de 4.500 GWh de productible éolien on-shore était annoncé par le Gouvernement. Pour mémoire, cet objectif politique se retrouve dans les propositions d'objectifs du prochain SDER. L'implication de l'aménagement du territoire dans cette politique est donc très importante ; c'est pourquoi je me permets de questionner Monsieur le Ministre.

La stratégie gouvernementale adoptée en août 2011 est articulée en trois axes :

- L'actualisation du cadre de référence éolien de 2002 ;
- La rédaction d'une cartographie dite « positive » relative au potentiel éolien en Wallonie ;
- L'adoption d'un « décret éolien » encadrant les procédures d'aménagement du territoire et de gestion du foncier.

Selon les annonces d'alors, l'ensemble de ce triptyque décisionnel devait être conclu pour mi-2012. On en est loin. Mon premier questionnement est le suivant : où en est-on aujourd'hui ?

En sa séance du 7 février 2013, le Gouvernement wallon abordait à nouveau ce dossier en se penchant sur les deux premiers volets : le cadre de référence et la cartographie. Qu'a-t-il décidé ?

Monsieur le Ministre peut-il préciser où en est le chantier d'actualisation du cadre de référence de 2002 ? On sait que le projet fut adopté en séance du 21 décembre 2011 et qu'une série de consultations ont été lancées dans la foulée. Depuis lors, le dossier est resté au frigo. Où en est-on aujourd'hui ? Monsieur le Ministre peut-il présenter le cadre de référence actualisé et transmettre une copie de ce texte adopté au Parlement ?

Par ailleurs, au niveau de la cartographie, ici également, Monsieur le Ministre avait annoncé une conclusion des travaux pour le printemps 2012. Mis à part quelques tentatives ministérielles de mettre à l'ordre du jour du Gouvernement le point relatif à ce projet, le silence est de rigueur. La carte existe semble-t-il ; si l'on en croit certaines sources parlementaires. Qu'en est-il ? Cette carte est-elle prête ? Dans l'affirmative, quel est son statut juridique ? Monsieur le Ministre peut-il également transmettre une copie de cette carte au Parlement ?

Enfin, le décret éolien devait bétonner l'ensemble de l'édifice. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce toujours dans les objectifs du Gouvernement ? Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur les lignes directrices éventuellement adoptées par le Gouvernement en ce qui concerne ce possible futur décret ? Quel est l'agenda relatif à ce point ?

Interpellation de Willy BORSUS sur la fronde des communes sur les projets d'objectifs du schéma de développement de l'espace régional (SDER)

A la faveur d'une missive ministérielle, les 262 communes de Wallonie sont sollicitées en vue de remettre un avis concernant les objectifs du prochain SDER (schéma de développement de l'espace régional). Ces objectifs avaient été approuvés par le Gouvernement wallon en date du 28 juin 2012.

Les communes avaient jusqu'au 31 janvier 2013 pour statuer.

Il est peut-être encore tôt pour tirer les conclusions globales de cet exercice de recueil d'avis ; néanmoins, le constat que nous formons est le suivant : les communes ne voient pas d'un bon œil ce projet de texte pour un SDER nouveau. En effet, à l'analyse de différents comptes rendus des conseils communaux, de revues de presses locales sur le sujet, voire de commentaires issus de mandataires locaux, ce texte – prologue du nouveau SDER – est sujet à une multitude d'interrogations.

A titre d'exemples, les titres de presse sont illustratifs de cette méfiance communale :

- « *Le SDER fait débat* » (Etalle), L'Avenir (02/02/2013)
- « *Le SDER, oui mais...* » (Hotton), L'Avenir (02/02/2013)
- « *Un avis négatif sur le SDER* » (Gedinne), L'Avenir (04/02/2013)
- « *un avis 'réserve' sur le SDER* » (Arlon), L'Avenir (04/02/2013)
- « *SDER : La ruralité n'est pas prise en compte* » (Houffalize), L'Avenir (04/02/2013)
- « *L'Echevin très critique vis-à-vis du SDER* » (Florennes), L'Avenir (02/02/2013)
- « *Le SDER, Personne n'y adhère* » (Vaux-sur-Sûre), L'Avenir (31/01/2013)
- « *SDER : Désaccord sur l'aménagement du territoire* » (Andenne), L'Avenir (26/01/2013)
- « *Le SDER : des objectifs trop ambitieux* » (Floreffe), L'Avenir (23/01/2013)
- « *Quid de la ruralité dans le SDER* » (Walcourt), L'Avenir (30/01/2013)
- « *Avis nuancé sur le nébuleux SDER* » (Nassogne), L'Avenir (31/01/2013)
- « *Le SDER reste un grand mystère* » (Saint-Hubert), L'Avenir (30/01/2013)
- « *Suspicion de la majorité envers le SDER* » (Hamois), L'Avenir (30/01/2013)
- « *Le SDER : de l'incohérence, de l'amateurisme* » (Libramont), L'Avenir (18/01/2013)
- ...

Les avis des instances communales tournent souvent autour des critiques suivantes :

- Le SDER s'annonce très théorique, général et vaste ;

- Manque de précisions et de définitions. Bref, le document est chargé d'incertitudes ;
- Manque de cohérence et de hiérarchie dans les objectifs ;
- Ce texte est difficilement adaptable aux réalités rurales ;
- Le document ne laisse pas assez de place aux projets des PME et TPE. A ce titre, le projet est appréhendé comme un frein au développement ;
- L'absence de définition des notions de « territoires centraux », de « bassins de vie », ...
- Crainte d'un oubli, d'un abandon de la ruralité ;
- L'absence de définition du rôle à venir des communes en aménagement du territoire et crainte d'une perte de l'autonomie communale ;
- Absence de moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés ;
- Délai très (trop) court pour statuer sur un tel document stratégique ;
- Politique des « noyaux d'habitat » accentuant la pression foncière ;
- ...

Monsieur le Ministre peut-il dresser une première évaluation de cet exercice de consultation des communes wallonnes ?

Que pense Monsieur le Ministre de cette fronde communale vis-à-vis de ce texte ?

Par ailleurs, quelle sera la réponse du Gouvernement à ces nombreux points d'interrogations, craintes et critiques venant des communes et plus spécialement des communes plus rurales de Wallonie ?

Enfin, quelles sont les étapes suivantes dans le processus d'actualisation du SDER ? J'imagine et je plaide pour que les communes soient à nouveau sollicitées. Le seront-elles ? Dans l'affirmative, quel délai leur sera imparti pour remettre leur avis ?

Philippe DODRIMONT sur les critiques d'Idélux à l'égard du schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), qui servira de base pour définir la cartographie des zones prioritaires de logements mais aussi d'investissements économiques, a été vivement critiqué par de nombreuses communes, ainsi que par l'intercommunale de développement économique Idélux. Il s'agit d'un enjeu de taille : le SDER définira les zones prioritaires pour le logement, l'emploi mais aussi la mobilité, le patrimoine et les ressources naturelles.

Tout d'abord, Idélux dénonce la méthode : selon l'intercommunale, il aurait fallu associer les acteurs de terrain et de tous niveaux à l'élaboration du SDER, comme cela s'est organisé en Flandre.

Idélux souligne également les imprécisions d'un document qu'elle qualifie de flou. Les communes avaient jusqu'à la fin du mois de janvier pour se prononcer, or, les éléments seraient trop peu nombreux pour le permettre.

Idélux craint que ces imprécisions ne créent de mauvaises surprises aux communes dans l'avenir. Par exemple, quand le document ne définit pas ce qu'est un « pôle rural », certaines communes qui pensaient en faire partie pourraient ne pas être reprises en zones prioritaires, et être handicapées car privées de l'accès aux nouvelles technologies.

Autre problématique soulevée, celle de définir les axes prioritaires de développement d'une province quand on sait que l'avenir de certaines lignes de la SNCB est hypothéqué.

Monsieur le Ministre, quelles sont vos réponses à ces critiques ?

Face aux nombreux commentaires négatifs dont le SDER a été l'objet, envisagez-vous d'en soumettre une nouvelle mouture aux communes ?

**Willy BORSUS sur l'absence de concertation des fonctionnaires
délégués dans la cadre de la réforme du CWATUPE et de
l'actualisation du schéma de développement de l'espace
régional (SDER)**

La réforme du CWATUPE est « prête » si l'on en croit les annonces de Monsieur le Ministre.

Dans le cadre d'une interview au magazine mensuel « Espace-vie » de février 2013, le Fonctionnaire délégué du Brabant wallon (Monsieur Radelet) s'exprime au sujet de cette réforme : « *Dans le cadre de l'évaluation, j'ai été consulté à la fin du processus, uniquement car je l'ai exigé. Les autres fonctionnaires délégués n'ont pas eu cette chance. Il s'agit d'un travail uniquement politique, entre les cabinets. L'administration, qui rassemble les acteurs de terrain, n'a pas été consultée.* »

Concernant le travail en cours sur le SDER, Monsieur Radelet poursuit : « *On ne nous a rien demandé. C'est aussi une grande frustration. Or, officiellement, je suis le porte-parole du ministre en Brabant wallon. C'est aberrant.* »

Ces déclarations sont interpellantes dans la mesure où elles illustrent une situation de grande perplexité dans le chef de l'administration centrale, la DGO4 et ses directions décentralisées. En effet, nous avons déjà eu des échos peu élogieux concernant leur sentiment de manque d'écoute et de déficit de concertation dans le cadre de ces deux grands chantiers stratégiques.

Quelle est la réponse de Monsieur le Ministre à cet égard ?

Pourquoi ne pas associer les acteurs de l'administration qui disposent d'une grande expertise des matières et de leur application à la définition des nouveaux CWATUPE et SDER ?

Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les fonctionnaires-délégués ne sont pas associés à la réécriture du code ? Est-ce une volonté délibérée ou un oubli ?

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur la mise en place d'une nouvelle taxe foncière

Face à la pression immobilière et foncière de plus en plus importante, la Région wallonne cherche à dégager de nouveaux espaces afin de répondre à la demande de construction de nouvelles habitations.

Récemment, selon des informations reprises dans la presse, on apprenait que vous envisageriez de créer une nouvelle taxe foncière régionale. Celle-ci devrait porter sur les plus-values que réaliseront les propriétaires de terrains dont l'affectation change suite à une révision des plans de secteur. Concrètement, les terrains situés à l'origine sur des terres agricoles en devenant constructibles devraient logiquement prendre de la valeur et engendrer une plus-value pour les propriétaires. C'est cette dernière qui serait taxée.

Au niveau législatif, ce serait l'article 42 du futur Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie qui créerait cette taxe et l'article 43 qui habiliterait le gouvernement wallon "*à fixer forfaitairement la plus-value résultant du changement d'affectation présumée au mètre carré ou à fixer le pourcentage de la taxe par tranche du montant de la plus-value totale du bien concerné*".

Cette taxe aura pour objectif d'alimenter un fonds d'indemnisation au profit des propriétaires dont les terrains seront frappés par une mesure inverse à savoir un passage de terrains constructibles à non constructibles.

- Pourriez-vous nous confirmer cette information et la création de cette taxe?
- Certaines questions viennent à se poser. Comment déterminer les plus-values et les tranches de taxation ? Une grille d'évaluation va-t-elle être mise en place ?
- Actuellement, les propriétaires sont déjà taxés sur leurs revenus en cas de vente « spéculative » d'un terrain. N'est-ce pas une « taxe doublon » ?

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur la cité administrative de Braine-l'Alleud

Les autorités communales de Braine-l'Alleud ont été surprises de recevoir, début de ce mois, un courrier du Fonctionnaire délégué les prévenant que le projet de rachat des anciens bureaux de Toyota Belgique étaient un peu précipité. Surprise d'autant plus grande qu'aucune demande n'avait été introduite par la commune.

Cette dernière avait en effet marqué le souhait d'installer ses services communaux dans les anciens locaux de la société nipponne. Et ce bien que dans un premier temps, elle avait envisagé de construire sa nouvelle « cité administrative » sur la dalle qui recouvre les voies de chemin de fer, idée finalement abandonnée au vue du coup financier trop important.

Dans sa missive, Le fonctionnaire délégué indique à la commune que l'installation des services communaux dans les bureaux de Toyota n'est pas possible au vue du schéma de structure actuel. Cette objection est importante car le fonctionnaire sera amené à accorder ou non le permis d'urbanisme à la commune.

De son côté, la commune est bien consciente de la situation et voit dans ce projet une belle opportunité. En effet, l'opération serait financièrement extrêmement intéressante pour elle car les subsides promis par la Région couvriraient en grande partie l'achat et l'aménagement des anciens locaux de Toyota.

- Quelle est la position du Ministre sur le sujet ? Un subside a été accordé à la commune pour ce deuxième projet par la Région wallonne, ce subside pourrait-il être compromis ou revu avec l'annonce anticipative d'un possible refus du fonctionnaire délégué ?
- Est-ce une habitude de la part du Fonctionnaire délégué d'informer de la sorte les communes alors qu'aucune demande n'est rentrée ? Doit-on y voir une manière d'informer de décisions futures ?

Interpellation de Véronique CORNET sur l'avenir du four n°3 de l'unité de valorisation énergétique de l'ICDI

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers collègues, nous avons déjà évoqué et ce, à de multiples reprises, la question de la modernisation de l'Unité de Valorisation énergétique de l'ICDI à Pont-de-Loup. Fin décembre, j'étais intervenue en séance afin de vous relater toute ma stupéfaction sur votre intention de refuser la promesse de principe de subsidiation des travaux de renouvellement de la ligne n°3 de l'ICDI.

Cette proposition de refus se fonde sur un certain nombre de raisonnements à l'évidence, simplifiés dont l'objectif est en définitive de converger vers votre positionnement depuis le départ dans ce dossier. C'est ainsi que les capacités de traitement font complètement fi des importants quotas réservés par le secteur privé au sein des deux principaux pôles d'incinération wallons. Elles n'intègrent pas non plus la durée de vie technique des installations. Le gisement des déchets résiduels est a contrario sous-évalué car il n'incorpore que les déchets produits par les ménages et fait dès lors complètement abstraction des gisements de déchets communaux, de déchets ménagers assimilés ou encore de déchets encombrants qu'il faut pourtant pouvoir traiter. Le gisement global de déchets résiduels intègre encore moins l'impact de la mise en œuvre d'une interdiction de mise en Centre d'Enfouissement Technique des Déchets Industriels Banals à horizon 2017 qui semblait pourtant défendue par votre cabinet.

Bref, on pourrait légitimement se demander le véritable intérêt de lancer, dans le cadre de l'élaboration du Plan Wallon des Déchets 2020, dont j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il faudrait certainement penser à revoir la dénomination en parlant de 2030, autant d'études préliminaires aux coûts exorbitants si ce n'est pas pour en tenir compte puisque vous semblez détenir à vous seul les priorités absolues de la Région pour la gestion des déchets ménagers des wallons.

Vous sembliez, dans un premier temps, évoquer une problématique budgétaire pour refuser la subsidiation des travaux de modernisation de leur outil à l'ICDI mais je constate que vous proposez de maintenir identique l'enveloppe du subside décidé en mars 2009. Vous empruntez donc un autre chemin cette fois pour parvenir à votre conclusion.

Certes, je peux concevoir que vous vouliez promouvoir la biométhanisation mais cette technique doit être complémentaire de l'incinération avec valorisation énergétique. L'ICDI ne l'ignore pas, j'en prends pour preuve la stratégie de l'intercommunale qu'elle entend développer dans les communes les plus rurales de

sa zone avec l'implémentation du système de double conteneurs à puces et le fait qu'elle avait fait inscrire au plan d'investissements des intercommunales approuvé par le Gouvernement wallon du 30 mars 2006 et du 19 mars 2009 un investissement de 30.274.125 € pour le développement d'une installation de traitement biologique.

Elle ne vous a donc pas attendu pour développer parallèlement cette filière. Mais une politique cohérente en matière de développement d'infrastructures de biométhanisation doit évidemment se baser sur les stratégies des intercommunales en matière de collecte sélective de la fraction organique des déchets ménagers, ce que vous semblez complètement ignorer en imposant à l'intercommunale BEP qui est déjà copropriétaire d'une unité de biométhanisation à Tenneville et, mieux encore, à l'intercommunale IBW qui n'envisage pas elle de collecter cette fraction, d'apporter toutes deux leurs gisements d'organiques sur le territoire de l'ICDI où renaîtrait, ce que vous appelez, un tout nouveau « pôle d'activités dans le secteur des déchets » pour vous plagier. Vous semblez tout autant négliger que l'intercommunale HYGEA ambitionne également de réhabiliter les deux tours de l'unité de biométhanisation d'Havré pour atteindre une capacité de 40.000 T/an et que plusieurs intercommunales ont déjà prévu dans leur plan d'investissement la construction d'unités correspondant à une capacité totale de traitement de 65.000 T/an.

Monsieur le Ministre, sérieusement, comptez-vous régler le problème de surcapacité d'incinération que vous dénoncez tant en créant à votre tour une surcapacité de biométhanisation en Wallonie ?

Je pense qu'il est donc grand temps que les solutions soient concertées avec les acteurs institutionnels chargés de la gestion des déchets ménagers, ne pensez-vous pas ? Ce dont l'ICDI a prioritairement besoin, c'est de rénover son ancienne ligne de traitement mise en service en 1987. C'est la position que je défends depuis plusieurs mois. Sans ces travaux de modernisation, la capacité de traitement des déchets de l'intercommunale correspondra à la moitié du gisement de déchets ménagers collectés sur son territoire. Disposer d'un outil pour traiter la moitié de ses déchets, cela ne se voit nulle part ailleurs, et pour cause ! Les déchets de la zone seront donc inévitablement envoyés ailleurs, à raison de 2.500 camions semi-remorques annuellement sur les routes wallonnes, chargés de déchets puis revenant à vide sur une distance de 85 km au minimum. Quelle belle solution écologique avez-vous trouvé là avec comme conséquence directe une augmentation du coût de traitement des déchets qui devra alors être répercutée sur le portefeuille de nos citoyens au travers de la taxe déchets puisque c'est le principe du coût-vérité des déchets qui est appliqué par les communes.

Je vous rappelle également que la fermeture de l'usine, que vous envisagez par ce biais à terme, aurait un impact non négligeable sur l'emploi, soit la perte d'une

cinquantaine d'emplois directs et de plusieurs dizaines d'emplois indirects pour les sociétés sous-traitantes, ce dont notre région a vraiment besoin !

Suite à l'annonce de votre projet, une partie des travailleurs de l'intercommunale ICDI est d'ailleurs venue manifester à Namur et aurait été reçue par le Chef de Cabinet du Ministre-Président selon la presse. Et depuis, j'ai l'impression que le Gouvernement wallon ne partage plus votre avis sur l'avenir du site de l'ICDI à Pont-de-Loup en particulier et plus généralement sur la manière dont vous envisagez de traiter les déchets ménagers en Wallonie.

Monsieur le Ministre pourrait-il nous dire quand ce point sera réexaminé par le Gouvernement wallon et quelles seront les pistes proposées ? Ces pistes seront-elles concertées avec les intercommunales concernées et les organisations syndicales ? Les rencontres sont-elles déjà prévues ? Quel est le planning réservé pour arrêter les investissements qui seront subsidiés par la Région wallonne ? Plus généralement, a-t-on des chances de voir aboutir le futur Plan Wallon des Déchets ?

Willy BORSUS sur l'incinérateur de Givet

Je reviens vers vous dans le cadre du projet d'incinérateur de Givet.

Le 29 octobre dernier, par arrêté, le préfet avait rejeté la demande d'autorisation de la société Pointe EnR.

Il semblerait aujourd'hui, selon des informations parues dans la presse française, que le permis de construire aurait été prorogé.

Pourriez-vous me confirmer ou m'infirmier ces propos ? Quelles sont les incidences de cette prolongation? Quelle est la durée de celle-ci ? Disposez-vous d'informations complémentaires dans ce dossier ? Quelles sont les actions que vous comptez mener ? L'avocat spécialisé en droit français qui suivait ce dossier pour votre cabinet assure t'il toujours le suivi de celui-ci ? Quelle est son analyse de la situation actuelle?

Etant donné la proximité de ce projet avec le territoire wallon et ses incidences sur la santé et l'environnement, j'insiste particulièrement sur le suivi de ce dossier et sur l'information de la population.

Je resterai pour ma part très vigilant quant à l'évolution de ce projet et aux moyens mis en œuvre par la Région pour défendre les intérêts des riverains, leur santé et leur environnement.

Philippe DODRIMONT sur le coût-vérité de l'assainissement de l'eau

Je reviens vers vous concernant la problématique sur le coût vérité de l'assainissement de l'eau touchant les gestionnaires des établissements sportifs et, plus précisément, les piscines de notre Région.

Dans votre réponse à ma précédente question, vous m'informiez qu'une première réunion entre votre administration et l'Association des établissements sportifs avait eu lieu le 14 novembre 2012 afin de rechercher les optimisations nécessaires, en concertation avec la SPGE. Pouvez-vous m'informer sur les conclusions de cette première entrevue ?

Vous laissez également sous-entendre que d'autres réunions auront lieu prochainement. Peut-on savoir quand elles auront lieu ?

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur l'insécurité juridique en matière de terres excavées

Récemment, la Confédération de la Construction Wallonne (CCW) a rappelé à vos bons souvenirs un problème important concernant la gestion des terres de déblais. Selon elle, l'arrêté wallon en vigueur ne serait plus adapté à la réalité et pas en adéquation avec le décret sol. Cette situation engendrerait donc un flou juridique sur la responsabilité en cas de pollution des terres excavées.

Aujourd'hui, dans la pratique, lorsqu'un entrepreneur en charge des terrassements quitte le chantier d'origine des terres excavées, il en devient propriétaire et donc responsable. Or, aucun texte ne le dit formellement.

Il semblerait que cette problématique n'est pas neuve puisqu'un décret était déjà promis... sous l'ancienne législature. Votre cabinet le reconnaît : *« C'est vrai qu'il y a un problème de responsabilité concernant les terres excavées. La volonté du ministre est de se doter d'un nouveau texte, en collaboration avec le secteur de la construction. »*

- Afin de faire avancer ce dossier, avez-vous déjà rencontré la Confédération de la Construction ? Un calendrier a-t-il déjà été établi ?
- Qu'est-ce qui explique la lenteur de ce dossier ?
- Une ébauche de projet est-elle déjà sur votre table ?

Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement du projet de construction d'une prison à Sambreville

Monsieur le Ministre, concernant la Prison de Sambreville, le Gouvernement fédéral avait décidé de compléter la première étude sur les risques industriels par plusieurs études sur : la situation géographique et géologique actuelle et par une étude urbanistique complète, une étude de mobilité et une étude d'impact financier, afin d'obtenir une analyse des avantages et des inconvénients que présente le site de Saint-Gobain mais également afin d'obtenir des propositions et des solutions pour les problèmes rencontrés. Initialement, ces études devaient être réalisées pour la fin du premier semestre 2012.

En date du trois juillet 2012, en Commission du Parlement wallon je vous apprenais que le Secrétaire d'Etat Servais Verherstraeten avait annoncé que la procédure d'appel d'offres générales avait été publiée le 31 mai, et qu'il attendait les offres pour le 9 juillet. Ensuite le bureau d'études avait 80 jours pour réaliser les différentes études d'incidences.

Malheureusement, le Secrétaire d'Etat avait indiqué par la suite ne pas pouvoir disposer des résultats avant décembre 2012, voire début 2013.

En Commission vous étiez étonné de cette décision prise unilatéralement par le Gouvernement fédéral et vous affirmiez : « *En effet, le Gouvernement fédéral ne nous a pas prévenu qu'il lançait l'appel d'offre pour la désignation de l'auteur de l'étude d'incidence commune...C'est pourquoi, j'ai interrogé le Secrétaire d'Etat à ce sujet la semaine dernière...* »

Monsieur le Ministre, avez-vous reçu une réponse à votre courrier concernant la désignation de l'auteur de l'étude d'incidence commune ? Si oui peut-on en connaître le contenu ? Que ressort-il des derniers contacts que vous avez eus avec votre collègue du Gouvernement fédéral, Servais Verherstraeten, concernant le projet de construction d'une nouvelle prison à Sambreville ? Les résultats de l'étude d'incidence sont-ils connus ? Quelles sont les actions que vous allez mener dans le futur, autour de ce projet ?

Gilles MOUYARD sur la concertation avec le Fédéral sur les quotas de CO2

Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral prévoyait dans son budget 2013 de reprendre comme montant de financement la somme de 54,5 millions, provenant des 218 millions d'euros de la bourse européenne d'échange des quotas de CO2.

Vous m'informiez en Commission du 18 décembre que le registre des émissions de gaz à effet de serre était tenu par l'autorité fédérale, car la Commission européenne ne désirait historiquement qu'un seul registre par État membre. Comme ce registre était ouvert à toute personne physique ou morale et pas uniquement aux opérateurs concernés par l'ETS, cette mission a donc été confiée au Fédéral, mais seules les régions ont une autorité sur les comptes des opérateurs régionaux soumis à la directive ETS. Vous estimiez dès lors que la décision du Gouvernement fédéral était un détournement de fonds, puisque le fruit était celui d'un bien patrimonial régional qui avait été confisqué.

Concernant ces quotas de CO2, vous m'informiez en décembre que ce dossier sera géré en même temps que la question de la répartition de l'effort belge de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Dans le même débat vous déclariez : « Il y a lieu de rappeler que nous ne pouvons pas perdre du temps sur ce dossier. »

Monsieur le Ministre, vu l'urgence que vous accordiez au dossier et étant donné que le fédéral assure la présidence de la Commission national climat, celui a-t-il initié les débats sur la question? Si non, avez-vous contacté le fédéral pour trouver un accord sur la répartition des quotas de CO2 ? Comment allez-vous faire pour vous assurez que cette somme de 54,5 millions d'euros revienne bien aux Régions ? Quelles propositions concrètes avez-vous faites depuis le début de ces négociations?

Véronique CORNET sur la saga entourant la connexion ferroviaire de l'aéroport de Charleroi

Faisant suite à la DPR de juillet 2009 qui avait imposé l'établissement d'une XIème étude sur le sujet, le Gouvernement wallon s'est clairement positionné en 2010 pour la réalisation d'une liaison ferroviaire vers l'aéroport de Charleroi. Malgré le coût de l'investissement (600 millions d'euros), le choix gouvernemental fut porté sur une gare en souterrain. Cette décision ne faisait que reconfirmer une décision antérieure de 2005, confirmée en 2008... Des leçons seront sans doute à tirer quant à ces multiples tergiversations...

Je ne reviendrai pas sur le débat entourant le prochain PPI 2013-2025 de la SNCB (nous en avons discuté lors de la dernière séance plénière), néanmoins, ce dossier est tout de même intrinsèquement lié à ce projet de PPI.

Mes questions portent sur deux aspects :

Premièrement, la Région wallonne a inscrit ce dossier comme une de ses priorités dans le PPI 2001-2012. A cet égard, un préfinancement wallon était prévu. On sait que le retard pris dans ce dossier ne permettra pas sa concrétisation au sein de ce PPI 2001-2012 ; c'est une déception. Le projet de PPI 2013-2025 sauverait *in extremis* ce dossier. Qu'en est-il réellement ? Quel est le statut de ce dossier au sein du projet de PPI 2013-2025 ?

En d'autres termes, ce projet de connexion ferroviaire est-il toujours à l'agenda tant au niveau du Groupe SNCB que du Gouvernement wallon ? Dans l'affirmative, comment réaliser son montage financier ? On sait en effet que le prochain PPI 2013-2025 prévoit une enveloppe de 500 millions dédicacées à des « cofinancements » régionaux. Cette enveloppe de 500 millions est globale au niveau belge et n'est – à l'heure actuelle – pas encore dédicacées à des projets particuliers. Ce seront aux régions à choisir ces dossiers. La connexion BSCA rentrerait-elle dans ce type de travaux « cofinancés » ? Si oui, l'enveloppe assez restreinte de 500 millions ne rend-elle pas *de facto* le projet « souterrain » non finançable ?

Deuxièmement, mon questionnement porte sur le volet « aménagement du territoire ». On sait que ce type de méga-dossier doit être inscrit au plan de secteur. La modification du plan de secteur de Charleroi est d'ailleurs en cours à ce sujet. Où en est-on à ce sujet ?

Plus précisément, le revirement éventuel de ce dossier (cfr les annonces de M. Magnette en date du 13/12/2012 annonçant la gare « en surface ») ne remet-il pas en cause la procédure actuelle lancée autour de la modification du plan de secteur ?

Ne devra-t-on pas recommencer à zéro toute la procédure si d'aventure la gare « en souterrain » était abandonnée ?

Enfin, les divergences affichées publiquement entre Monsieur le Ministre et Monsieur Magnette sur ce dossier ont été flagrantes (cfr LLB du 14/12/2012). Ceci n'a sans doute pas avanta­gé le dossier ; nous le regrettons vivement. Monsieur le Ministre peut-il préciser si des contacts ont été pris sur ce sujet avec le nouveau Ministre fédéral en charge de cette matière ?

Philippe DODRIMONT sur les investissements de la SNCB

Je reviens sur la problématique des lignes L42 et L43, menacés de ne plus être entretenues par la société Infrabel. Comme je vous l'affirmais lors d'une précédente commission, je pense toujours que si Infrabel devait faire défaut, notamment au-delà de 2014, la Région devrait prendre ses responsabilités en termes d'investissements.

Pour rappel, l'Accord du Gouvernement fédéral prévoit que les Régions auront la possibilité de participer à des cofinancements pour l'aménagement, l'adaptation ou la modernisation des lignes de chemins de fer. Les Régions pourront donc ainsi contribuer aux projets stratégiques qu'elles veulent voir développer en priorité.

Puis-je vous demander les conclusions de votre entrevue avec le Ministre Fédéral concernant les investissements d'Infrabel en Wallonie ? Pouvez-vous nous informer quant aux 35 projets que vous proposiez ?

Les lignes 42 et 43 étant clairement menacées à termes par le plan d'investissement de la SNCB, pouvez-vous nous éclairer sur la situation de ces deux lignes ? Puis-je vous demander les démarches que vous avez entreprises concernant ces lignes en danger ? Avez-vous réfléchi à un financement par la Wallonie des lignes qui ne bénéficieront plus à l'avenir du financement d'Infrabel ?

**Willy BORSUS sur les conclusions de la rencontre
interministérielle concernant les investissements sur le rail
wallon**

Le 5 février 2013, Monsieur le Ministre annonçait qu'il allait rencontrer ce jour le Ministre fédéral des Entreprises publiques, Monsieur Jean-Pascal Labille, concernant le projet de PPI 2013-2025 du Groupe SNCB.

Quelles sont les conclusions de cette rencontre interministérielle ?

Quels sont les éléments mis sur la table durant cette réunion ? Quels sont les engagements du fédéral sur le sujet ?

Par ailleurs, la discussion a-t-elle pu se porter également sur les éventuels prochains cofinancements régionaux ? Quels ont été les engagements potentiels du Gouvernement wallon à cet égard ?

Enfin, quelel est la suite réservée à ce dossier stratégique ? Quel en est l'agenda prévu ?

**Philippe DODRIMONT sur la non-utilisation de la ligne
ferroviaire de l'entreprise Valvert**

Inauguré en 1997 et financé par la Région Wallonne à hauteur de 80 %, la ligne ferroviaire qui relie l'usine Valvert à la ligne SNCB n'est plus utilisée depuis deux années. L'eau d'Etalle nous parvient donc par la route avec les effets néfastes que l'on imagine pour l'environnement.

Avez-vous eu des contacts avec l'entreprise du groupe Nestlé afin de comprendre les besoins de l'entreprise par rapport à cette ligne ferroviaire inutilisée ? Quelles sont les causes de ce changement de stratégie du groupe ? Cette inutilisation est-elle temporaire ou définitive ? Cette ligne ferroviaire pourrait-elle être utilisée par d'autres entreprises de la région ?

Alors que les négociations concernant le plan d'investissement de la SNCB vont débiter, quelle sera votre position par rapport à cette ligne ?

Pouvez-vous également m'informer si d'autres situations similaires sont répertoriées en Wallonie ?

Christine DEFRAIGNE sur le coût du tram liégeois

Ce jeudi 31 janvier 2013, le journal l’Echo nous apprenait que le tram liégeois devrait coûter plus d’un milliard d’euros.

En effet, « l’inspection des finances a estimé à 41 millions le première redevance à payer à l’opérateur privé en 2017 et la dernière à 45,6 millions en 2043. Sur 27 ans, le projet coûtera au moins 1,1 milliard. Les 4 consortiums sélectionnés toucheront chacun au moins 1,2 million d’euros, quelle que soit l’issue du projet. ».

Confirmez-vous les calculs de l’inspection des finances ?

Quel est votre avis sur ceux-ci ?

Confirmez-vous que vous avez demandé au Gouvernement wallon de s’engager à préfinancer ou à rembourser à la SRWT le coût des déplacements des impétrants, soit un montant de 9 millions d’euros ?

Quelle a été la réponse de celui-ci ?

Confirmez-vous que la Région devra payer une indemnité compensatoire de 1,2 million HTVA aux quatre consortiums pour l’établissement de l’offre, et ce, quelle que soit l’issue du projet tram ?

Confirmez-vous que le Ministre Antoine suggère que la mise en service du tram soit reportée ?

Confirmez-vous que le Ministre Demotte souhaite avoir l’assurance que le PPP ne sera signé avec le partenaire qu’une fois le permis unique purgé de tout recours en suspension ?

Quelle est votre position par rapport à cette demande ?

Quel peut être le délais raisonnable pour que le permis soit purgé de tout recours en suspension ?

Quand l’étude d’incidences environnementales sera-t-elle terminée ?

Quand pourrez-vous présenter un tracé définitif ?

Philippe DODRIMONT sur le bilan de l'opération Noctambus

Comme chaque année depuis 25 ans déjà, la TEC organisait l'opération Noctambus, qui consiste à mettre à disposition des fêtards des lignes de bus gratuites tout au long de la nuit de la Saint-Sylvestre, afin de leur permettre de rentrer de leur réveillon en toute sécurité.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, connaître les résultats de cette opération.

Combien d'usagers ont-ils utilisé ce service ? Quel était le budget de l'opération ?

Noctambus s'est-il déroulé en toute convivialité, ou certains incidents sont-ils à déplorer ?

Sur le long terme, observe-t-on une diminution des accidents de la route depuis les débuts de l'organisation de cette opération annuelle ? Constate-t-on une évolution des comportements vers plus de responsabilité au volant ?